



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2608

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Montanay

objet : Rue du Bacon - Travaux d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2608**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rue du Bacon - Travaux d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la rue du Bacon à Montanay est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue du Bacon à Montanay relie la rue Centrale, sur sa partie haute, à la route de Neuville, sur sa partie basse. Elle dessert essentiellement une zone pavillonnaire et sert de voie de délestage afin d'éviter la descente de la route de Neuville avec une moyenne journalière de 500 véhicules dans le sens descendant et 290 véhicules dans le sens montant alors que la voirie est interdite dans ce sens sauf pour les riverains.

La rue du Bacon d'une longueur de 780 mètres présente actuellement un trottoir ne permettant plus la circulation piétonne sur certaines sections, du fait des dégradations occasionnées par les arbres devenus trop grands, et plus en adéquation avec le gabarit de la voie. Le diagnostic sanitaire réalisé sur ces derniers impose un abattage, au vu de leur état.

II - Projet**1° - Objectifs :**

- assurer la continuité des cheminements et la sécurité des piétons par la création d'un trottoir,
- rendre au quartier son côté résidentiel.

2° - Caractéristiques du projet

Le projet prévoit :

- la création d'un trottoir aux normes d'accessibilité partant de la route de Neuville jusqu'à la rue Centrale,
- la création d'un butte roue afin de permettre la sortie sécurisée des riverains,
- la suppression des arbres d'alignements et le remplacement de ces derniers par une essence plus adaptée à la configuration de la voie et à son gabarit,
- la création de 40 places de stationnements réglementaires,
- la mise en place d'un sens unique montant sur la totalité de la voie afin d'éviter les phénomènes de shunt,
- la reprise totale de la chaussée et du corps de chaussée suite aux préconisations du laboratoire de la voirie,
- la reprise du réseau d'assainissement,
- les réparations et changements des canalisations et cheminées,
- les déplacements, changements et créations des grilles, les mises à niveau de l'existant,
- la réalisation d'une bande cyclable.

La Commune de Montanay a également engagé l'enfouissement des réseaux sur cette voirie.

III - Coût

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés d'avril 2018 à décembre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue du Bacon à Montanay.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- budget principal : 500 000 € TTC en dépenses en 2018 et 1 200 000 € TTC en dépenses en 2019 sur l'opération n° 0P09O5558.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.